

CRITÈRES ET ADMISSIBILITÉ DU CONCOURS

Le concours de dissertation sur la propriété industrielle est un exercice annuel à l'intention des étudiants des universités du pays qui vise à les encourager sur le rôle que jouent les droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'innovation et de la créativité. Un prix sera décerné chaque année pour la meilleure dissertation portant sur un sujet lié au droit de la propriété industrielle.

LIGNES DIRECTRICES POUR LA SOUMISSION DES DISSERTATIONS

Les dissertations doivent comporter au minimum 3 pages et au maximum 5 pages, présentées en double interligne, police de caractères Times New Roman 12.

Les références doivent être correctement citées dans les dissertations ; toutes les méthodes de citation dans le domaine juridique seront acceptées.

Les candidats déposeront en ligne leurs candidatures à l'adresse électronique : daj@mci.gouv.ht accompagner de leur fiche et ou formulaire de dépôt d'inscription. Le fichier doit être enregistré en format Word ou PDF et être nommé CONCOURS_MCI-PI_NOM_PRENOM.

Le texte soumis devra être un produit original et non publié de l'auteur.

Les dissertations seront évaluées conformément aux critères suivants :

- Originalité ;
- Valeur théorique ou pratique ;
- Exposé et arguments solides du début à la fin du texte, y compris l'intelligibilité de la thèse ;
- Efficacité de l'organisation et de la structure du texte, y compris la clarté de l'introduction et de la conclusion ;
- Qualité de la rédaction, en misant sur la fluidité et la limpidité du texte ;
- Créativité et caractère convaincant.

Les dissertations seront évaluées par un jury composé d'expert en propriété intellectuelle et droit des affaires. Leur évaluation portera sur la qualité de leur contenu, de leur impact et de leur lisibilité.

Les dissertations qui ne respectent pas ces lignes directrices pour la soumission seront rejetées.

Un accusé de réception sera envoyé à chaque candidat ainsi qu'une communication sur les résultats du concours.

DATE LIMITE

Le 15 mars 2024 | Les dissertations reçues après cette date seront refusées.

POLITIQUE SUR LE PLAGIAT

Les textes soumis ne doivent pas enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ni plagier le travail d'autrui. Le plagiat est la présentation délibérée des idées, de l'expression des idées ou du travail d'une autre personne. Vous commettez un plagiat si vous reproduisez ou paraphrasez une partie du travail d'autrui, qu'il soit publié ou non et indépendamment de la source, et que vous vous attribuez la paternité du segment en omettant d'en mentionner la source. La Direction des affaires juridique du Ministère du Commerce et de l'Industrie réserve le droit d'évaluer les textes pour y relever d'éventuels éléments plagiés et disqualifie tous les contrevenants.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Le concours est ouvert aux étudiants en Droit, en Administration, en Sciences politique et Relations internationales ayant réalisé au moins deux (2) années dans une des universités du pays. Les étudiants licenciés depuis plus de trois ans sont exclus.

Un document attestant la qualité de l'étudiant et ou du candidat doit être joint au dossier.

NB : Limite d'âge de participation trente (30) ans.

PRIX

Les textes primés seront annoncés le 26 avril, date de célébration de la journée mondiale de la propriété intellectuelle. La dissertation gagnante sera mise en ligne sur le site Web du MCI.

Trois finalistes seront retenus.

1^{er} prix 200.000.00 gourdes + stage

2eme prix 150.000.00 gourdes + stage

3eme prix 100.000.00 gourdes + stage

CONTACT

Direction des Affaires Juridiques

Tél. : +509 29 15 14 55

Courriel: daj@mci.gouv.ht